



Communiqué de presse

À Paris, le 13 janvier 2017

Les étudiants favorables à des alternatives aux mesures coercitives

Les étudiants en kinésithérapie, professionnels de demain, risquent de voir leur avenir bouleversé d'ici quelques mois. L'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM) a publié il y a quelques semaines ses orientations pour les négociations conventionnelles des masseurs-kinésithérapeutes. La démographie est, sans surprise, au coeur des sujets traités.

Si tous les acteurs s'accordent sur la nécessaire revalorisation des mesures incitatives, il est en revanche compliqué de trouver un terrain d'entente lorsque l'on aborde les mesures de régulation au conventionnement.

Dans les zones à fort excédent en matière d'offre de soins, le conventionnement avec l'Assurance Maladie d'un kinésithérapeute libéral serait soumis à la cessation d'activité d'un autre kinésithérapeute exerçant dans la même zone. **Ces mesures sont la porte ouverte à l'instauration d'un système de soin à deux vitesses. La fin de notre système de santé, fondé sur des valeurs de solidarité et d'équité, aurait-elle sonné ?**

La revente de patientèle est également un risque à prendre en compte dans l'introduction de mesures limitant l'installation. **Nos patients ne sont pas des marchandises**, et les cabinets ne doivent pas devenir un capital retraite pour les kinésithérapeutes en fin de carrière !

La Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie (FNEK) a donc exprimé son opposition à la ré-introduction de mesures coercitives lors d'une rencontre avec les représentants de l'UNCAM, ce jeudi 12 janvier.

Instaurées en 2012, les mesures coercitives avaient été annulées par le Conseil d'État en mars 2014 pour défaut de base légale. Si on peut saluer la diminution des installations en zone sur-dotée, **ces mesures ne sont cependant pas adaptées pour améliorer l'installation en zone sous-dotée.**

Il est indéniable que le manque de communication autour des mesures incitatives diminue grandement leur efficacité et prive les zones en déficit démographique d'un certain nombre de professionnels potentiellement intéressés. Partant de ce postulat, **la FNEK est prête à s'investir dans la communication auprès des futurs professionnels.**

Les étudiants en kinésithérapie assument, pour plus d'un quart d'entre eux, un prêt de plus de 25 000€. L'incitation financière doit donc répondre à cette réalité afin que les zones sous-dotées et très sous-dotées soient réellement attractives.

La jeune génération est consciente des problématiques démographiques du territoire français. Des solutions sont cependant envisageables afin de répondre à cette situation, notamment par une **revalorisation des dispositifs incitatifs à l'installation en zone sous-dotée, aujourd'hui insuffisants pour attirer les professionnels.**

Contacts presse :

Joachim Le Tallec
Attaché de Presse
presse@fnek.fr
07.70.06.76.45

Juliette Quentin
Présidente
presidence@fnek.fr
06.67.28.26.40